

## >MUNICIPALITE

### REPONSE ECRITE

à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Muriel Rossel  
relative au bruit et à la vitesse de la circulation sur l'avenue de Longemalle

Renens, le 28 septembre 2020

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 25 juin 2020, Mme la Conseillère communale Muriel Rossel a relayé à la Municipalité le courrier d'un citoyen renanais évoquant plusieurs situations de tapage nocturne lié à des véhicules bruyants ainsi qu'à des excès de vitesses sur l'avenue de Longemalle. Sur cette base, Mme la Conseillère interpelle la Police de l'Ouest lausannois (POL) par l'intermédiaire de la Municipalité quant au respect des normes de pollution sonore, aux mesures appliquées sur site ainsi qu'à la gestion de la relation citoyen.ne-police.

La POL est également préoccupée par les nuisances sonores de tout type. Depuis une dizaine d'années, elle mène une campagne de prévention chaque été avec comme fil rouge le respect mutuel entre citoyennes et citoyens. Après avoir abordé les thèmes des nuisances dans les habitations les deux premières années, elle a poursuivi sa campagne en attirant l'attention sur les nuisances générées dans les lieux de détente comme les parcs, places de jeux et les plages. L'objectif 2020 était d'axer la campagne sur la pollution sonore des véhicules. Malheureusement, la situation en lien avec le COVID-19 ne nous a pas permis de mener à bien cette action pour cet été. Elle a cependant été reportée à 2021 et plusieurs autres actions ont été menées.

La récente période de semi-confinement a également eu pour impact une baisse du trafic routier. Si cette situation exceptionnelle a eu pour avantage de favoriser une certaine tranquillité générale, elle a malheureusement laissé une plus grande liberté de manœuvre aux conducteurs irresponsables profitant des voies de circulation libres de tout autre véhicule.

Depuis le début de la période estivale et jusqu'à ce jour, la POL a mené huit opérations spécifiques à cette problématique, dont certaines en collaboration avec la gendarmerie vaudoise, la police municipale de Lausanne et le Service des Automobiles et de la Navigation (SAN). Ces actions ont débouché sur la dénonciation d'une soixantaine de conducteurs de véhicules non conformes ou ayant généré un bruit excessif. Près d'une dizaine de véhicules impropres à la circulation ont été immobilisés par le SAN et se sont vu retirer leurs plaques d'immatriculation. En parallèle de ces opérations, les corps de police continuent à interpellier et dénoncer les conducteurs des véhicules non conformes, bruyants ou modifiés. Les opérations vont se poursuivre ces prochaines semaines.

La POL compte sur le soutien de la population afin de lutter contre ce phénomène. Elle l'invite dès lors à lui rapporter tout élément de preuve qui lui permettrait de dénoncer les auteurs d'infraction à l'autorité compétente.

./.

La Ville de Renens étudie également les différentes possibilités qui permettraient de lutter contre les nuisances générées par les véhicules. Pour exemple, des études sont actuellement en cours dans le but de requalifier l'avenue de Longemalle ou de généraliser le 30 km/h en ville entre 22h et 6h.

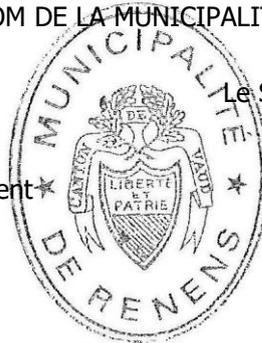
La Municipalité, en collaboration avec la Police de l'Ouest lausannois, considère ainsi par la présente avoir répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Muriel Rossel relative au bruit et à la vitesse de la circulation sur l'avenue de Longemalle.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:



Jean-François Clément



Le Secrétaire municipal:



Michel Veyre